



Besoin d aide pour renouveler ma carte

Par **didil**, le **04/09/2009** à **10:15**

Bonjour rnrnje suis marié à une française depuis 4ans et 3mois malheureusement a cause de violence conjugale, chantage aux papiers...j'ai souvent dû appeler la police à notre domicile pour calmer mon épouse qui est dépressive, j'ai également +sieurs mains courantes faisant état de violences au sein du couple, sachant qu'elle n'a jamais obtenu la garde de son enfant , j'aimerais savoir si je pourrais renouveler mon titre de séjours conjoint de français même avec l'aide d'un avocat ? je suis en CDI depuis 1 ans pour mon titre de séjours expire dans 2 mois ...quel conseil pouvez vous me donner aujourd'hui rn sachant ke j ai demender une carte de 10 ans il m ont refusernrnje vous attends nombreux pour m'aider, partager vos info, vos connaissances rnrnMerci à tous !

Par **anais16**, le **04/09/2009** à **14:07**

Bonjour,rn rnle renouvellement du titre conjoint de français ne devrait pas poser de problème dans votre cas.rnEn effet, à partir du 3e renouvellement (donc 4 titre de séjour consécutifs obtenus), le titre est ensuite renouvelé automatiquement.rnA vous de voir si vous préférez faire un changement de statut vers celui de salarié; ce qui semble possible dans votre cas.

Par **didil**, le **05/09/2009** à **12:57**

Bonjour, rnrnEn effet, à partir du 4e renouvellement j ai pas obtenus le titre de LONGE DURé maintenant je vais renouveler pour 5 fois la questions est ce que les impots et les revenus ca prend en charge sachant que je viens d avoir un CDI en 1 septembre 2008 et j ai payé les

impôts de 2008 .rn car ils m'ont rien expliqué concernant le motif du refus de la carte de 10 ans rn j'ai pas compris comment ça se passe.. est-ce que je dois attendre encore trop longtemps j'ai besoin d'avoir plus d'information svpnrnrnCordialement,

Par **Patricia**, le **08/09/2009** à **20:02**

didil,rnrnAnaïs est absente pour la semaine, elle vous répondra dès son retour.rnBonne soirée.

Par **anais16**, le **15/09/2009** à **15:49**

Bonjour,rnrnmerci Patricia d'avoir pris le relais durant mon absence.rnrnMadame, pour le titre de résident de 10 ans il faut des ressources stables et suffisantes. Il faut donc un CDI à temps plein, payé au moins au smic mensuel et des fiches de paie sur au moins un an.rnSi vous remplissez ces conditions, alors votre dossier pourra être accepté.rnPour ce qui est de la durée de présence régulière en France, cela ne devrait pas poser de problème dans votre cas.